



DIVISION DE MARSEILLE

Marseille, le 18 octobre 2017

CODEP-MRS-2017-042015

**Monsieur le directeur du CEA CADARACHE  
13108 SAINT PAUL LEZ DURANCE**

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base  
Inspection n° INSSN-MRS-2017-0630 du 12 octobre 2017 du RJH (INB 172)  
Thème « Conception / construction »

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue aux articles L. 596-1 à L. 596-13 du code de l'environnement, une inspection inopinée de l'INB 172 a eu lieu le 12 octobre 2017 sur le thème « Conception / construction ».

Faisant suite aux constatations des inspecteurs de l'ASN formulées à cette occasion, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection de l'INB 172 du 12 octobre 2017 portait sur le thème « Conception / construction » et était inopinée.

Les inspecteurs se sont principalement intéressés à plusieurs lots de construction ou de fabrication : le cuvelage des piscines du bâtiment réacteur et du bâtiment des annexes nucléaires, le cuvelage des cellules chaudes, les portes de l'îlot nucléaire, ainsi que les échangeurs primaires. Ils ont effectué, dès le matin, une visite du chantier du bâtiment réacteur et du bâtiment des annexes nucléaires en particulier, et ont ensuite examiné par sondage des fiches d'écart et leur traitement ainsi que des comptes rendus de suivi de réunions périodiques pour chacun des lots vérifiés.

Au vu de cet examen non exhaustif, l'ASN considère que la conduite du chantier est organisée de manière satisfaisante. Le suivi et le traitement des écarts est sérieux et les sujets à enjeux sont bien tracés par les réunions périodiques.

### **A. Demandes d'actions correctives**

Cette inspection n'a pas donné lieu à demande d'actions correctives.

**B. Compléments d'information**

Cette inspection n'a pas donné lieu à demande de compléments d'information.

**C. Observations**

Cette inspection n'a pas donné lieu à observations.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef de la division de Marseille  
de l'Autorité de sûreté nucléaire

Signé  
Pierre JUAN